

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs A.C.C.E.M

Site de La Salvetat Saint-Gilles

La Ligue de L'Enseignement

1



Sommaire

- **Préambule.....page 3**
- 1-Le contexte.....page 4 et 5**
- 2-Le fonctionnement.....page 6 et 7**
 - Le public
 - Les heures d'ouvertures
 - Les locaux
 - Les partenaires (schéma)
- 3-Les objectifs sous forme de tableau.....page 8 et 9**
 - Les objectifs généraux
 - Les objectifs spécifiques
 - Les objectifs opérationnels
- 4-Les méthodes et les moyens.....page 10 et 11**
- 5-L'évaluation.....page 12 et 13**
 - conclusion

Préambule

Le Projet Pédagogique de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs de La Salvétat Saint-Gilles est présenté ici pour une période de 3 ans ; en effet au vu des nombreux nouveaux axes de travail pour l'équipe de direction et l'équipe d'animation, il est plus judicieux de prévoir une mise en œuvre sur du plus long terme.

Cependant ce nouveau Projet sera mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2011 mais pour une mise en pratique optimale des actions projetées il est donc nécessaire que nous l'envisagions pour les 3 années à venir avec des modifications tous les ans au mois de Juin (à l'aide des évaluations faites de nos actions).

1- LE CONTEXTE

- La Salvetat Saint-Gilles est une commune du canton de Léguevin, elle se situe dans l'ouest toulousain et n'est qu'à 16km de Toulouse

Elle se trouve donc dans la première couronne de l'agglomération Toulousaine.

- La Salvetat Saint-Gilles fait partie de la Communauté de Communes « De la Save au Touch » (8 communes) dont la compétence principale est la collecte des déchets, le Centre Communal d'Action Social, l'aménagement des voies privées et la gestion des centres sociaux.
- Elle est à proximité immédiate des villes telles que Colomiers, Plaisance du Touch, Pibrac, Fonsorbes, Fontenilles, Léguevin.
- Sa circulation y est fluide (avec quelques ralentissements aux heures de pointe) et l'accès à la rocade en direction de Toulouse est rapide et facile d'accès (- d'1km en sortant de la commune).

Données démographiques :

- La population de La Salvetat Saint-Gilles est jeune et en constante augmentation.
 - La Salvetat est une ville de propriétaires (85.9%, le restant étant des locataires) et 97% de la population vivait en 2008 en maisons individuelles et 2.8% en appartements (données I.N.S.E.E).
 - En 1990 on dénombrait 4282 habitants, en 1999, 5832 habitants et en 2006 : 6311 habitants.
 - Aujourd'hui nous pouvons dire que la commune avoisine les 7000 habitants et elle ne cessera d'augmenter au vu des projets de constructions (locatif et foncier) sur ce territoire.
 - La Salvetat Saint-Gilles est donc une commune de propriétaires aux revenus généralement moyens voir élevés (de nombreux cadres et professions intermédiaires : enseignants, professionnels de la santé....). Cependant il y a de nouvelles familles aux revenus modestes qui arrivent sur la commune et qui bénéficient des logements sociaux mais il y également des familles résidentes depuis longtemps (et bien souvent des familles monoparentales) sur la commune et dont le C.C.A.S s'occupe de plus en plus ainsi que le centre social et les associations caritatives.
-
- Le conseil municipal présidé par M. Le Maire Philippe DAUVEL, a depuis longtemps mis l'accent sur une politique intensive en direction de l'enfance et de la jeunesse.
 - Celle-ci se concrétise avec la construction d'une maison des associations (plus de 90 associations sur la commune), de crèches (crèche municipale, mini-crèche, mini-crèche privée, nombreuses assistantes maternelles regroupées en association..), city-stade, skate-parc, rénovations et travaux sur les établissements scolaires, la construction d'un bâtiment destiné à un A.C.C.E.M que nous avons inauguré au mois de Juin 2009 pour les vacances, mercredis et l'accueil périscolaire d'un groupe scolaire (Trois chênes/Petits Lutins) et la construction également pour 2012 d'une Unité Centrale de Production au vu de l'augmentation des repas à préparer pour la société privée Scolarest et la nécessité d'optimiser les lieux de stockage, de production mais également pour améliorer le confort des enfants déjeunant le midi au restaurant scolaire.

❖ Dans cette démarche le conseil municipal a signé un marché public avec la Fédération « La Ligue De l'Enseignement » pour gérer l'ensemble des structures enfance de la commune. Ce marché comprend : la mise à disposition du personnel pour assurer la gestion administrative, financière et pédagogique des temps périscolaires (matin, midi, soir) sur les 4 écoles de la commune et des temps de vacances scolaires (mercredis, petites et grandes vacances).

En ce qui concerne l' A.C.C.E.M :

→ Ce temps est défini comme un espace différent et complémentaire de celui de la famille et de l'école.

Il doit permettre à tous **l'accès aux loisirs** et il est ouvert sur la cité.

L' A.C.C.E.M de La Salvetat :

il y a sur la commune 4 Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole : A.L.A.E (temps périscolaires sur chaque école)

1er groupe scolaire : 2 A.L.A.E : Ecole élémentaire Condorcet et Ecole maternelles Marie Curie dans les locaux scolaires.

2nd groupe scolaire : 2 A.L.A.E : Ecole élémentaire des Trois Chênes et Ecole maternelle des Petits Lutins dans les locaux du centre de loisirs du Cézérou.

: 1 A.L.S.H : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredis et vacances) / Le centre de Loisirs du Cézérou.

L' A.C.C.E.M en temps périscolaires fait partie intégrante de l'A.C.C.E.M en temps vacances.

Il partage avec lui : les mêmes enfants, les mêmes familles, une partie de l'équipe d'animation, la même direction, les mêmes locaux, le même employeur et les mêmes élus.

2-LE FONCTIONNEMENT

o Le public de l'A.C.C.E.M: tous les enfants de la commune âgés de 3 à 13 ans.

Le public accueilli dans les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles :

- * les enfants de 3 à 11 ans, de la petite section de maternelle au Cm2.

Le nombre d'enfants prévus varie de +10% à 20% selon les mois (hiver/été)

Le public accueilli dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- * les enfants de 3 à 13 ans.

Aucune dérogation n'est accordée aux enfants de – de 3ans (décision des élus de la commune).

La fréquentation moyenne :

- o mercredis : 110 enfants
- o Les vacances scolaires : 90 enfants /jour , cette moyenne est calculée sur l'année et répartie comme telle.

Période d'ouverture

L' A.C.C.E.M de type A.L.A.E est ouvert uniquement les jours de classe: le matin de 7h30 à 8h50
: pendant la pause méridienne de 11h50 à 13h50
: le soir de 17h à 18h30

L' A.C.C.E.M de type A.L.S.H est ouvert les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires (fermeture annuelle 1 semaine entre Noël et Nouvel An) de 7h30 à 18h15.

Les enfants peuvent être accueillis:

- à la journée (avec ou sans repas)
- à la demi-journée (avec ou sans repas)

Les Locaux

L' A.C.C.E.M de type A.L.A.E pour le groupe scolaire des Trois chênes/Petits Lutins est organisé dans les locaux du centre de loisirs du Cézérou et pour le groupe scolaire Condorcet/Marie Curie dans les locaux scolaires.

L' A.C.C.E.M de type A.L.S.H est organisé dans les locaux du centre de Loisirs du Cézérou.

Les bureaux de la direction sont également situés dans le centre de loisirs du Cézérou.

L' A.C.C.E.M utilise les locaux du centre de loisirs du Cézérou ainsi que les locaux scolaires mais également l'ensemble des infrastructures de la commune sur demande et projets spécifiques: terrains de jeux, salles de sports, maison de quartier etc....

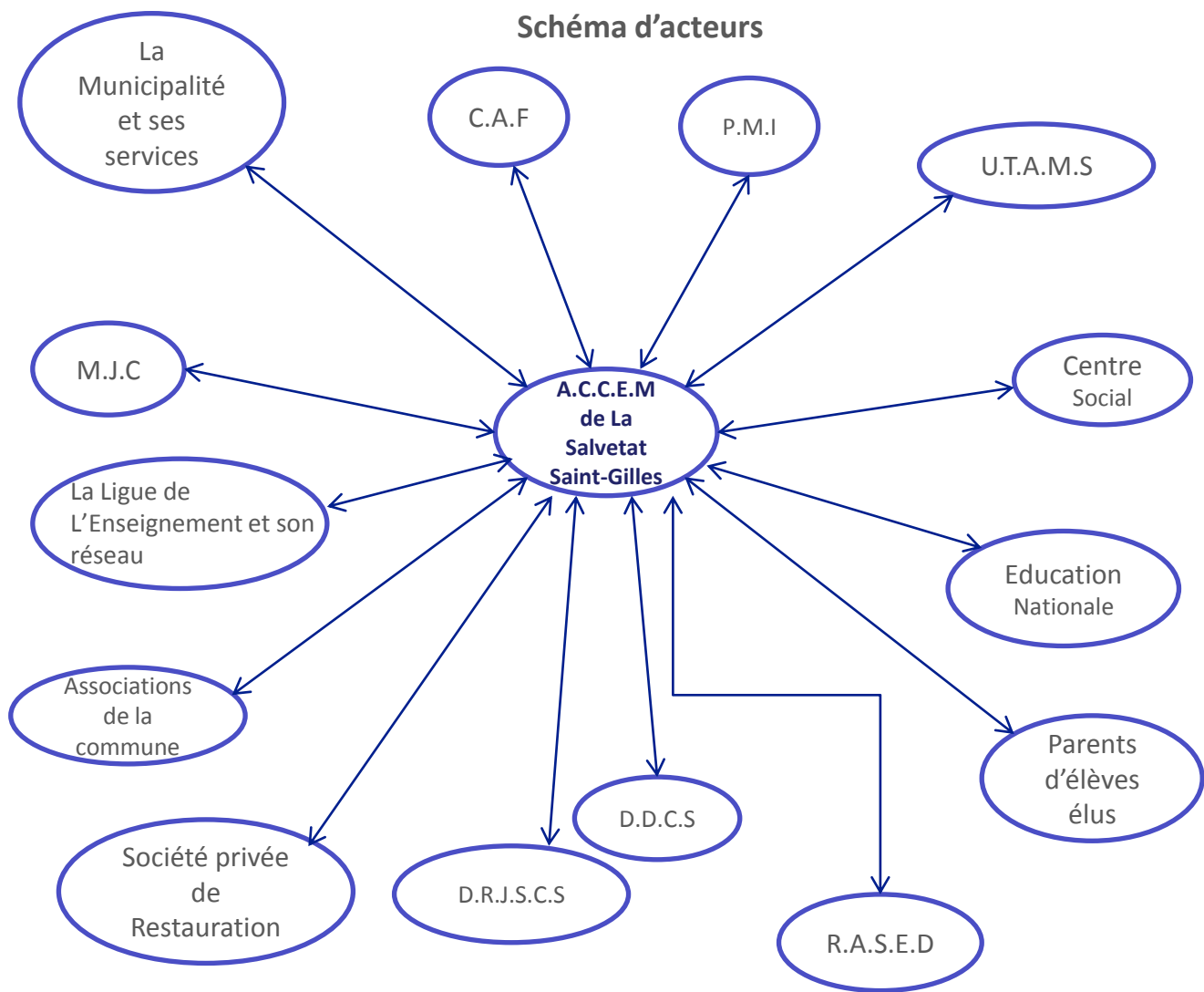
Les partenaires

Nous définissons comme partenaires : toutes les personnes avec qui nous sommes en contact régulier sur nos temps de travail. Nous convions la majorité d'entre eux pour des rencontres spécifiques à des projets, des comités de pilotage..

Nos partenaires directs

Schéma d'acteurs

Schéma d'acteurs



Légende :



Travail partenarial du Service
Enfance

Glossaire :

A.C.C.E.M : Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs

D.R.J.S.C.S : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

D.D.C.S : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

R.A.S.E.D : Réseau d'aide spécialisé pour les Elèves en Difficulté

M.J.C : Maison des Jeunes et de la Culture

P.M.I : Protection Maternelle Infantile

C.A.F : Caisse d'Allocations Familiales

U.T.A.M.S : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

3- LES OBJECTIFS

- ❖ La sécurité des enfants (physique, morale et affective) est une des priorités pour le service enfance et cette priorité demeure présente dans les actions que l'on mène au quotidien (dans le respect de la réglementation).
- ❖ Les objectifs pédagogiques sont dans la lignée du projet éducatif de l'association.

Les objectifs généraux du Projet Pédagogique

A/ Favoriser l'action citoyenne et collective

B/ Favoriser l'épanouissement de l'enfant

C/ Créer une nouvelle dynamique partenariale

**Ci-après le tableau récapitulatif des objectifs

**Les méthodes, les moyens ainsi que l'évaluation seront développés à la suite de ce tableau

Objectifs Généraux	Objectifs Spécifiques	Objectifs Opérationnels
Favoriser l'action citoyenne et collective	Impliquer l'enfant dans la vie de la structure	*L'enfant exprime ses besoins et fait des propositions constructives lors d'un temps qui lui est dédié (il prend part à la vie de la structure) *L'enfant va proposer des activités diverses
	Aider l'enfant dans sa construction en tant que citoyen	*L'enfant va s'exercer dans son rôle de futur citoyen *L'enfant va prendre conscience du rôle et de la fonction d'un délégué *L'enfant va prendre conscience de ses droits et ses devoirs au sein du groupe
	Permettre à l'enfant de s'enrichir et de s'épanouir dans le respect et la connaissance de l'environnement	*L'enfant va mieux percevoir et comprendre son environnement *L'enfant va devenir respectueux d'un espace commun et des ressources utilisées
Favoriser l'épanouissement de l'enfant	Permettre à tous les enfants de participer aux activités de l'A.C.C.E.M	*L'enfant a un accès facilité aux loisirs quelque soient ses conditions sociales, matérielles et physiques
	Encourager l'enfant à s'investir dans le fonctionnement de l'A.C.C.E.M	*L'enfant est impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets *L'enfant est sollicité pour l'aménagement des espaces
	Aider l'enfant à s'épanouir en dehors du contexte familial	*L'enfant a le choix entre divers types de séjours *L'enfant a accès à des actions et animations à vocation culturelles
	Aider l'équipe d'animation à mieux appréhender les besoins des enfants	*L'équipe d'animation va bénéficier d'un cadre de travail et d'outils diversifiés
Créer une nouvelle dynamique partenariale	Développer et consolider le partenariat avec les structures de la commune	*Les partenaires et le Service Enfance vont mettre en place des projets transversaux et pérennes
	Permettre à l'enfant de s'ouvrir vers d'autres publics	*L'enfant va découvrir de nouvelles structures et créer de nouveaux liens sociaux et intergénérationnels

Les méthodes (et les moyens) en fonction des objectifs opérationnels

*L'enfant exprime ses besoins et fait des propositions constructives lors d'un temps qui lui est dédié
→ Mise en place de conseils d'enfants (A.L.A.E et A.L.S.H) : le conseil d'enfant consiste en une brève réunion mensuelle des enfants et d'un membre de l'équipe d'animation au cours de laquelle se renforce le lien social, se construisent les projets à venir, se traitent les éventuels dysfonctionnements. Des pistes de réflexion devront être données aux délégués après les élections pour que le débat puisse être engagé lors des regroupements.

*L'enfant va proposer des activités diverses

→ Mise en place de boîtes à idées : les enfants vont écrire des idées et les placer dans la boîte et tous les mois celles-ci seront lues en réunion pédagogique, cela donnera des pistes de réflexion à l'équipe d'animation ainsi pour la mise en place d'activités.
Les boîtes seront confectionnées avec les enfants.

*L'enfant va s'exercer dans son rôle de futur citoyen

→ Un conseil d'enfant doit avoir des porte-paroles et de ce fait il sera nécessaire d'élire des délégués : un vote devra donc être mis en place de manière démocratique telle que des élections municipales... Ce fonctionnement est différent que celui du temps A.L.A.E où les élections de délégués se déroulent sur le temps scolaire.
Un isoloir ainsi que des bulletins de vote seront nécessaires.

*L'enfant va prendre conscience du rôle et de la fonction d'un délégué

→ Les enfants désireux de s'investir se présenteront face au groupe pour l'élection : il serait judicieux d'avoir des représentants de chaque tranche d'âge. Les enfants vont prendre conscience du rôle et de la fonction du délégué car ils devront écouter leurs pairs et être neutre ; il devra rapporter la parole du groupe dont il est délégué.

Des compte-rendu succincts seront faits (un classeur sera nécessaire ainsi que des feuilles et stylos)

*L'enfant va prendre conscience de ses droits et ses devoirs au sein du groupe

→ L'enfant va être confronté à des problèmes (fonctionnements...) ou bien il devra prendre des décisions dans et pour le groupe. Le conseil d'enfant ne sera ni une tribune où s'exerce le pouvoir de l'animation, ni un tribunal pour les règlements de compte : il sera une institution de travail et de pacification.

Un journal / carnet de bord devra être mis en place pour le recueil d'informations (cahier).

*L'enfant va mieux percevoir et comprendre son environnement

→ Mise en place de jardins pédagogiques à plus ou moins grande échelles sur les A.L.A.E et l' A.L.S.H de la commune.

Les enfants vont également investir leur environnement proche (balade avec recueil d'informations sur le cycle des saisons : photos, herbier..).

Les enfants vont expérimenter et comprendre le cycle de la nature ainsi que la vie des auxiliaires du jardin en investissant les jardins mis en place toute l'année (culture expérimentale, semis, abris à coccinelles..)

*L'enfant va devenir respectueux d'un espace commun et des ressources utilisées

→ Les enfants en s'appropriant les lieux (jardins, salles d'activités..) proposent des nouveaux aménagements (pour le jardin par exemple). Les enfants pour ce faire devront également rédiger des règles communes et donc se mettre d'accord entre eux.

→ Les enfants seront sensibilisés à la gestion des ressources : matériel, papier, eau, électricité...

→ Mise en place de tris des déchets (cartons, papier..) avec des poubelles bien identifiées (customisation de poubelles afin de mieux les identifier).

→ Mise en place de composteur, de récupérateur d'eau..

*L'enfant a un accès facilité aux loisirs quelque soient ses conditions sociales, matérielles et physiques

→ Mise en place de tarifs adaptés, de prise en compte de toutes les situations sociales et de ce fait un travail en partenariat avec le centre communal d'action social devra être accentué.

→ Mise en place de rencontres régulières avec les parents dont les enfants ont un Protocole d'Accueil Individualisé (pour l'A.L.A.E mais surtout pour l'A.L.S.H pour les départs en séjours). Prise en compte de tous les types de Protocoles et prise en compte du handicap (Travail avec la maison du handicap).

*L'enfant est impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets

→ L'enfant donne des idées de sorties, d'actions à réaliser ; celles-ci sont débattues lors des conseils d'enfants et des décisions sont prises en accord avec l'équipe de direction.

Les enfants se réunissent également après certaines actions telles que le marché de Noël ou de la fête de fin d'année et décident de ce qui sera fait de l'argent récolté.

*L'enfant est sollicité pour l'aménagement des espaces

→ L'enfant est sollicité pour l'aménagement de la ludothèque, espace repos, accueils...Création de plans et réflexion avec l'équipe d'animation concernant les différentes propositions.

*L'enfant a le choix entre divers types de séjours

→ Mise en place d'un panel de séjours différents par les tranches d'âge, différents par les activités proposées, différents par le lieu, par le tarif et par la durée : séjours proposés au mois de Février, au mois d'Avril, et au mois de Juillet.

Séjours culturels, sportifs. Séjours passerelles avec la Maison des Jeunes et de la Culture, séjours maternels, séjours élémentaire, séjour d'une nuitée..

*L'enfant a accès à des actions et animations à vocation culturelle

→ Des intervenants spécialisés dans le domaine culturel viendront proposer de nouvelles techniques aux enfants les mercredis ; des sorties seront également proposées sur le thème.

Intervenants entre chaque vacances scolaires et lors des vacances éventuellement.

*L'équipe d'animation va bénéficier d'un cadre de travail et d'outils diversifiés

→ Mise en place de projets qui fédèrent l'équipe d'animation tels que le jardin pédagogique, la venue d'intervenants, les projets passerelles avec les autres structures.

Mettre de la documentation à disposition, proposer de réaliser des recherches, mettre en place des réunions par projets , créer de nouveaux outils (planning de tâches pour le jardin, livret ressources en lien avec les intervenants culturels..

→ Les animateurs feront remonter à l'équipe de direction leurs difficultés et seront encouragés à participer aux différentes formations proposées par le réseau (formations volontaires, continues et professionnelles).

*Les partenaires vont mettre en place des projets transversaux et pérennes

→ Mise en place de réunions régulières (calendrier de réunion), de projets passerelles (thème du jardin, passerelle CM2/M.J.C, atelier informatique, séjours passerelle (sportifs, culturels).

1 réunion mensuelle, compte-rendu....

Participation active de l'équipe de Direction aux différents conseils d'école, aux réunions de nouveaux parents, de nouveaux arrivants, aux équipes éducatives.

Participation aux différentes manifestations de la commune en partenariat avec les services concernés : le carnaval (comité des fêtes), le marché de Noël (C.C.A.S)..

→ Mise en place d'une stratégie commune de communication : articles pour le journal de la commune « Salvetat infos », livret pour les élus (en fonction des thèmes)..

*L'enfant va découvrir de nouvelles structures et créer de nouveaux liens sociaux et intergénérationnels

→ Mise en place de nouveaux partenariats hors commune : maison de retraite, autres structures
De L.E.C Grand Sud

Les enfants du centre de loisirs vont aller 2 à 3 fois/an rencontrer les personnes âgées d'une Maison de retraite afin de participer à des après-midi jeux et rencontre diverses.

Les enfants du centre de loisirs vont participer à des sorties ou animations avec d'autres publics (adhérents du centre social, jeunes (13/14 ans de la M.J.C)); les enfants du centre vont également participer à des séjours avec d'autres structures de notre association.

L'évaluation

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	outils
L'enfant exprime ses besoins et fait des propositions constructives lors d'un temps qui lui est dédié.	Participation Expression orale	Propositions nombreuses et diverses	« Carnet de bord » des différentes propositions
L'enfant va proposer des activités diverses	Implication	Nombre de propositions d'activités (chaque mois)	Boîte à idées
L'enfant va s'exercer dans son rôle de futur citoyen	Participation	Nombre d'enfants désireux d'être délégués et assiduité aux conseils d'enfants	Election de délégués et conseil d'enfants
L'enfant va prendre conscience du rôle et de la fonction d'un délégué	Investissement dans le rôle de délégué	Prise de parole de l'enfant et neutralité du délégué qui est porte-parole du groupe	Compte-rendu des conseils d'enfants
L'enfant va prendre conscience de ses droits et ses devoirs au sein du groupe	Implication	Quantité de sujets débattus au conseil d'enfant Nombre de prises de décisions	Recueil d'information
L'enfant va mieux percevoir et comprendre son environnement	Participation	Nombre d'enfants investis dans les projets	Des pôles d'enfants identifiés
L'enfant va devenir respectueux d'un espace commun et des ressources utilisées	Expression	Prise de parole des enfants, ils s'écoutent, réagissent et prennent des décisions ensemble.	Des règles établies, les actions mises en place
L'enfant a accès à des actions et animations à vocation culturelles	Participation	Nombre d'enfants lors des animations proposées	Bilan des animations et interventions
L'équipe d'animation va bénéficier d'un cadre de travail et d'outils diversifiés	Implication de l'équipe	Diversités de projets dans lesquels se retrouve l'équipe	Documentation et réunions avec les animateurs impliqués

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	outils
L'enfant a un accès facilité aux loisirs quelques soient ses conditions sociales, matérielles et physiques	Diversité des demandes	Hétérogénéité des publics accueillis en séjours.	Bilan des actions (réunion, rencontres avec les parents)
L'enfant est impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets	Implication	Nombre de propositions (idées de sorties..) et d'actions proposées.	Classeur d'idées répertoriées (réalisées et à réaliser)
L'enfant est sollicité pour l'aménagement des espaces	Implication	Accueils et lieux divers réaménagés.	Plans réalisés et lieux aménagés
L'enfant a le choix entre divers types de séjours	Diversité de séjours	Nombre de séjours différents réalisés lors des vacances	Bilan des séjours
Les partenaires et le Service Enfance vont mettre en place des projets transversaux et pérennes	Implication de tous	Nombre de projets passerelles; Nombre d'invitations et de participations aux réunions ; implication dans les diverses manifestations Support de communication commun et adapté	Compte-rendu des actions, des réunions Articles écrits et livrets communs réalisés
L'enfant va découvrir de nouvelles structures et créer de nouveaux liens sociaux et intergénérationnels	Participation	Nombre d'enfants impliqués dans les divers projets	Bilan des actions écrites et rencontres de fin de projets

Conclusion:

Les outils nécessaires à cette évaluation seront mis en place tout au long de l'année suivant les objectifs opérationnels.

Ce projet pédagogique est mis en place en septembre 2011 pour une durée de 3 ans ; il devra être modifié chaque année suivant les évaluations des actions.